

Délibération

Réunion du comité du 09 février 2017

Délibération n°2017-06

Désignation des nouveaux membres du bureau autres que le Président et les vice-Présidents en modification de la délibération 2014-15

Date de la convocation : 3 février 2017

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 57 : Bertrand AFFILE Gérard ALLARD, Gaëlle BENIZE Laure BESLIER, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Benoît BLINEAU Pascal BOLO, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Alain CHAUVEAU, Mahel COPPEY, Christian COUTURIER, Serge DAVID, Marc DENIS, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, Jacques GARREAU Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE Laurence GUILLEMIN, Pierre HAY, Franck HERVY Pierre JOUTARD, André KLEIN Claude LABARRE, Julie LAERNOES, André LANCIEN, Dominique LE BERRE Sylvain LEFEUVRE Jean-Claude LEMASSON, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Marie-Hélène MONTFORT, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT François OUVRARD, Joseph PARPAILLON, Mireille PERNOT, Pascal PRAS, Éric PROVOST, Thomas QUERO, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Yannick THOBY, Alain VEY.

Absents et représentés 15 : Christian BRUN donne pouvoir à André KLEIN, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Gérard DRENO, Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à Franck HERVY, Pascale CHIRON donne pouvoir à Julie LAERNOES, Jacques DALIBERT donne pouvoir à Yannick THOBY, Yves DAUVE donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT donne pouvoir à François OUVRARD, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Joseph PARPAILLON, Dominique MANACH donne pouvoir à Christian BIGUET, Jean-Paul NAUD donne pouvoir à Claude LABARRE, Jean-Paul NICOLAS donne pouvoir à Pascal MARTIN, Jean-François RICARD donne pouvoir à Nicolas OUDAERT Claudine SACHOT donne pouvoir à Rémy NICOLEAU Jean-Louis THAUVIN donne pouvoir à Joël GEFFROY, Pierre THOMERE donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT.

Absents et excusés 41 : Jean-Guy ALIX, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT Marie-Annick BENATRE, Jean Luc BESNIER, Cécile BIR, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christophe COTTA, Elisabeth CRUAUD, Laurianne DENIAUD, Edouard DEUX, Véronique DUBETTIER-GRENIER, François FEDINI, Laurence GARNIER, Valérie GAUTIER, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Jean Yves HENRY, Yannick JIMENEZ Patrick LAMIABLE, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Alain MANARA, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, Jean-Claude PELLETEUR, David PELON, Henri PIQUET, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Thierry RYO, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER

Délibération

Réunion du comité du 09 février 2017

Délibération n°2017-06

Désignation des nouveaux membres du bureau autres que le Président et les vice-Présidents en modification de la délibération 2014-15

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

Vu l'arrêté du Préfet en date du 22 décembre 2016 portant création de la communauté de communes « Estuaire et Sillon » (CCES) issue de la fusion des communautés de communes de Cœur d'Estuaire et Loire et Sillon et notamment son article 12 indiquant qu'elle se substitue aux communautés de communes au sein du Pôle métropolitain

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Après avoir fixé le nombre de Vice-Présidents et procédé à leurs élections, le comité s'est déterminé sur le nombre des autres membres du bureau et procède à leur désignation.

Pour permettre une qualité de fonctionnement optimal, il a été proposé que le bureau soit composé de 25 membres dont la répartition serait la suivante :

- 1 Président
 - 9 Vice-Présidents
 - 15 autres membres répartis comme suit :
- 8 issus de Nantes Métropole
4 issus de la Carène
2 issus de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres
1 issu de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon

Le nombre de membres du bureau total n'étant pas modifié, trois sièges sont à réattribuer, correspondant aux sièges précédemment occupés par les représentants de la communauté de communes Loire et Sillon.

Compte tenu de la nouvelle répartition des sièges entre intercommunalités, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant pour la communauté de communes Erdre et Gesvres et un pour la communauté de communes Estuaire et Sillon, en modification de la délibération 2014-15.

Le vote par procuration peut être valablement utilisé pour l'élection des membres du bureau.

Le dépouillement du scrutin sera effectué par le secrétaire de séance : M. Christian COUTURIER, assisté par deux délégués les plus jeunes, en l'occurrence nos collègues : Mme Julie LAERNOES et M. Philippe EUZENAT

Délibération

Réunion du comité du 09 février 2017

Délibération n°2017-06

Désignation des nouveaux membres du bureau autres que le Président et les vice-Présidents en modification de la délibération 2014-15

Le comité dûment convoqué, délibère et

- Elit au scrutin secret les 2 nouveaux membres du bureau

Election du membre du bureau deuxième représentant pour Erdre et Gesvres :

Résultat du 1^{er} tour de scrutin.

M Jean Luc BESNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (6 bulletins blancs), est déclaré élu membre du bureau du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Election du membre du bureau pour Estuaire et Sillon

Résultat du 1^{er} tour de scrutin.

M Jean-Louis THAUVIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (3 bulletins blancs), est déclaré élu membre du bureau du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 09 février 2017



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna ROLLAND
Présidente du pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire